

REGLEMENTATION THERMIQUE



BÂTIMENTS  
NEUFS

## 2<sup>ème</sup> conférence consultative RT 2012 L'adaptation de la RT2005



**David JUIN**  
Chef de projet Réglementation Thermique  
DGALN/DHUP - MEEDDAT



MINISTÈRE  
DU LOGEMENT

### L'adaptation de la RT2005

➔ L'aide à l'application de la RT2005

- ✓ Des fiches d'applications rédigées en fonction des sollicitations des questions posées par les applicateurs :
  - ✓ Actuellement 7 fiches d'application en ligne
- ✓ La solution technique maisons individuelles non climatisées, ST2007-002 (arrêté du 12/12/07) :
  - ✓ Mise en service de l'outil informatique d'application de la solution technique,
  - ✓ En libre accès depuis l'onglet « Bâtiments neufs – RT2005 – Solutions techniques » du site [www.rt-batiment.fr](http://www.rt-batiment.fr)
  - ✓ Nécessite de créer un compte nominatif et de disposer d'un numéro de permis de construire
  - ✓ Permet de vérifier la conformité d'un projet de maison individuelle à la RT2005
  - ✓ Permet de générer directement la synthèse d'étude thermique standardisée justifiant de cette conformité

## L'adaptation de la RT2005

### ➔ L'aide à l'innovation : le dispositif de Titre V

- ✓ Le **Titre V** de l'arrêté du 24 mai 2006 (exigences RT2005) :
  - ✓ Procédure dérogatoire à la RT2005 et aux labels HPE, lorsqu'un bâtiment, produits ou systèmes n'est pas modélisable dans la méthode de calcul Th-CE
  - ✓ Deux types de demandes :
    - ✓ **Titre V « opération »** dédié à une opération de construction
    - ✓ **Titre V « système »** dédié à un produit ou système
- ✓ Une note de cadrage du contenu du dossier et de la procédure à suivre par le demandeur :
  - ✓ En téléchargement sur [www.rt-batiment.fr](http://www.rt-batiment.fr), rubrique « Bâtiments neufs – RT2005 – Titre V, traitement des cas particuliers »

## L'adaptation de la RT2005

### ➔ La commission du Titre V Le fonctionnement

- ✓ Activation de la commission suite aux travaux du COMOP 1 « bâtiments neufs » afin de promouvoir l'innovation dans la RT2005 et les labels HPE
- ✓ Des dossiers de demande traités comme suit :
  1. Chaque dossier est analysé par un consortium d'experts intuitu personae (répartition aléatoire des experts par dossier)
  2. Avis technique et scientifique émis collectivement par tous les experts lors des réunions de la commission
  3. Les demandeurs sont invités à venir en commission répondre aux questions sur leur dossier
  4. Réponse écrite de la DHUP au demandeur (demande de précisions/compléments ou délivrance éventuelle de l'agrément, ...)
  5. Mise en ligne sur le site [www.rt-batiment.fr](http://www.rt-batiment.fr), rubrique « Bâtiments neufs – RT2005 – Titre V, traitement des cas particuliers », des arrêtés Titre V « Système »

Nota : les agréments sont délivrés par courrier pour un Titre V « opération », par arrêté pour les titres V « systèmes »

## L'adaptation de la RT2005

### ➔ La commission du Titre V Bilans

- ✓ Bilan qualitatif
  - ✓ En général, les justifications apportées aux dossiers sont désormais de bonne qualité
  - ✓ Meilleure compréhension des compléments demandés par les experts suite aux auditions des candidats
  - ✓ Régularité des réunions de la commission Titre V (tous les 1.5 mois)
- ✓ Délais de réponses apportées aux demandeurs:
  - ✓ 2 semaines après passage en commission pour un Titre V «Opération »
  - ✓ 3 semaines après passage en commission pour un Titre V « Système »

## L'adaptation de la RT2005

### ➔ La commission du Titre V Bilans quantitatifs

- ✓ **Titres V « opérations » :**
  - ✓ 41 demandes reçues jusqu'à la dernière commission :
    - ✓ 8 demandes agréées
    - ✓ 2 en cours d'agrément
    - ✓ 10 qui deviendront sans objet après publication des Arrêtés ECS thermo et Poêles à bois
    - ✓ 19 en attente de compléments/précisions/justifications
    - ✓ 2 demandes rejetées
- ✓ **Titres V « systèmes » :**
  - ✓ 13 demandes reçues jusqu'à la dernière commission
    - ✓ 2 demandes agréées :
      - ✓ Arrêté du 22 janvier 2009 agréant le système Températion®
      - ✓ Arrêté du XX XX 2009 agréant le système de chaudière à micro-cogénération
    - ✓ 2 demandes en cours d'agrément :
      - ✓ Poêles à bois
      - ✓ ECS thermodynamique
    - ✓ 7 en attente de compléments/précisions
    - ✓ 2 demandes rejetées